

JD

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 88-377 du 15 Septembre 1988

portant nomination du Camarade  
Souradjou Mohamed IBRAHIM en qualité  
de Conseiller Technique à l'Economie  
du Président de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU l'Ordonnance N° 75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la Structure des Ministères ;
- VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- Sur Décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin.

DECRETE :

Article 1er.- Le Camarade Souradjou Mohamed IBRAHIM est nommé Conseiller Technique à l'Economie du Président de la République.

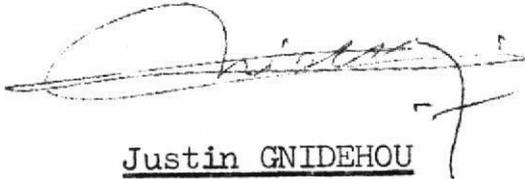
Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter du 2 Septembre 1988, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 15 Septembre 1988  
par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

.../...

Pour le Ministre des Finances absent,  
le Ministre de l'Industrie et de l'Energie  
chargé de l'intérim,



Justin GNIDEHOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 CPC 2 PPC 1  
INTENDANT/PR 4 MF 4 TOUS MINISTERES 15 IGE ET SES SECTIONS 3  
SPD/PR 2 DPE-DLC-INSAE 6 DCCT-ONEPI-GCONB 3 DB-DSDV-DI-DTCP-  
DCF 4x5 BCP 1 UNB-FASJEP-BN-DAN 2x4 JORPB 1 CEAP 6.